

Décision 26-DCC-42 du 17 février 2026

relative à la création d'une entreprise
commune dénommée Bear Sainte Foy par les
sociétés Soubonco et ITM Entreprises

Posted on: 17 février 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Création d'entreprise
commune

Partie notificante

sociétés Soubonco et ITM
Entreprises

Dispositif(s)

Autorisation avec remèdes

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

société Bear Sainte Foy

Suivi des remèdes

- Coordonnées du mandataire :

AMJD Consultants - André Marie et Jean Dulac

Email : AMJDg4000@protonmail.com

Lire

Le texte intégral de la décision

8.3 Mo

Les engagements

8.05 Mo

Le communiqué de presse